

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 13/03/2018

Reçu en préfecture le 13/03/2018

Affiché le

Berser  
Levrault

ID : 019-251903100-20180305-2018\_36-DE

### 2018/36

Séance du 5 mars 2018 à 18 H 00

\*\*\*

**Date de convocation : 20 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 5 mars 2018, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

#### **Objet : Adhésion à l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA)**

Nombre de membres en exercice : 150  
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix  
Présents : 77  
Votants : 73 x 1 voix + 2 x 6 voix = 99  
Et Pouvoirs : 1 x 1 voix + 2 x 6 voix = 3

-----

Ouvert à tous les acheteurs publics de la région Nouvelle Aquitaine, l'AMPA propose deux services à destination de ses adhérents :

- une plateforme de dématérialisation Marchés Publics DEMAT
- une centrale d'achats publics CAPAQUI

A ce jour, près de 1 200 acheteurs publics ont rejoint l'AMPA.

L'AMPA développe la coopération entre les acheteurs publics qui ont choisi de s'inscrire dans une démarche de mutualisation de moyens et de performance économique.

La cotisation annuelle d'adhésion est calculée comme suit :

- cotisation visant à couvrir les frais de fonctionnement de l'association soit 50 €.

Cette cotisation permet de participer à la vie de l'association et d'accéder à la centrale d'achats publics CAPAQUI.

A ce titre, il convient d'autoriser Monsieur le Président :

- à procéder à l'adhésion du SIRTOM de la Région de BRIVE à l'Association Marché Publics d'Aquitaine (AMPA) ;
- à consentir le paiement du montant de la cotisation annuelle ;
- à signer tous les documents relatifs à l'adhésion.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le Président,

  
Yves LAPORTE